DECRET N° 2017/133 DU 18 AVR 2017 portant ratification de la Convention entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée le 19 février 2015 à Yaoundé.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

| Vu | la Constitution; |
|----|---|
| Vu | la loi n° 2 0 1 7 / 0 0 4 du du 18 AVR 2017 autorisant le |
| | Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la |
| | République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du |
| | Sud tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en |
| | matière d'impôts sur le revenu, signée le 19 février 2015 à Yaoundé, |

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, la Convention entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée le 19 février 2015 à Yaoundé.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 18 AVR 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,